

FICHE PRATIQUE CLASSEMENT "FRANCE RURALITÉS REVITALISATION" (FRR)

QU'EST CE QUE LE CLASSEMENT FRR ?

Le classement "**France Ruralités Revitalisation**" (FRR) constitue une **opportunité stratégique pour les entreprises**, en mobilisant des **dispositifs concrets** pour faciliter la création ou la reprise, l'implantation et le développement d'activités économiques. Retrouvez sur cette fiche pratique ce que ce zonage peut changer pour vous.

LES AVANTAGES DU CLASSEMENT FRR



EXONÉRATIONS FISCALES ATTRACTIVES

✓ EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (IR OU IS)

- Jusqu'à 8 ans d'**allègement fiscal** pour les entreprises créées ou reprises dans la zone.
- **Exonération totale** pendant 5 ans, puis dégressive sur 3 ans (75 %, 50 %, 25 %).
- Bénéficiaires : entreprises individuelles ou sociétés (soumis à l'IR ou à l'IS), tous secteurs confondus.
- **Conditions** : implanter son siège ou un établissement stable dans la FRR, exercer une activité effective, être à jour de ses obligations fiscales et sociales.



✓ EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

- **Exonération décidée** par la CdC du Réolais
- **Cumulable** avec l'exonération d'impôt sur les bénéfices.



✓ EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

- Possible pour les **constructions nouvelles ou reconstructions** affectées à une activité économique.
- **Décidée** par la CdC du Réolais

ALLÈGEMENTS DE CHARGES SOCIALES POUR LES EMPLOYEURS



✓ EXONÉRATION DE COTISATIONS PATRONALES (HORS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE)

- Pour les **entreprises de moins de 50 salariés** qui **s'installent** ou se développent dans la zone.
- S'applique aux **rémunérations inférieures à 1,5 SMIC**.
- Durée : **jusqu'à 1 an après embauche**, renouvelable sous conditions.

UN CADRE INCITATIF POUR VOS PROJETS D'IMPLANTATION OU DE DÉVELOPPEMENT

✓ POUR LES CRÉATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISES

- **Gain immédiat de trésorerie** grâce aux exonérations.
- **Réduction du coût d'amorçage ou de reprise**.

✓ POUR LES ENTREPRISES EXISTANTES

- **Développement de nouvelles activités** ou ouverture d'un établissement secondaire plus compétitif.
- **Recrutement facilité** avec l'exonération de charges sociales.
- **Stimulation des réseaux** de sous-traitance, des circuits courts et de la consommation locale.



✓ POUR LES PROFESSIONS LIBÉRALES, ARTISANS, COMMERÇANTS, AGRICULTEURS

- Avantages accessibles également aux **indépendants et professions non salariées**.
- Une **opportunité de localisation avantageuse** pour développer votre patientèle, clientèle ou production.
- **Réductions des droits de mutation** sur l'achat de **foncier agricole** ou de **locaux professionnels** dans certaines situations.



EN RÉSUMÉ : POURQUOI S'INSTALLER OU SE DÉVELOPPER EN FRR ?

- **Alléger significativement votre fiscalité et vos charges** pendant plusieurs années.
- **Diminuer votre coût de recrutement et d'implantation**.
- Bénéficier d'un **cadre rural dynamique**, avec un **soutien local actif**.